

proposition du président du Conseil privé (M. Macdonald), relativement à l'article 75c, n'obtient pas l'assentiment des députés de l'opposition et celles de la population. En effet, on commence à voir que les députés de l'opposition ont amplement raison.

Nous recevons de toutes parts des communications qui nous encouragent à continuer la lutte et à essayer de faire comprendre au gouvernement le bien-fondé de nos revendications qui, à toutes fins pratiques, sont celles de la population canadienne.

Plusieurs journaux ont même publié jusqu'à maintenant des articles dans lesquels on traite de la proposition de l'honorable président du Conseil privé. J'ai en main un article de M. Claude Ryan, publié dans *Le Devoir* d'hier, qui traite spécialement de l'article 75c proposé. Il est intéressant de constater que M. Claude Ryan donne entièrement raison à l'opposition, relativement à la proposition du président du Conseil privé, et il encourage même les députés de l'opposition, à mon sens, à continuer de mener leur lutte.

Voici ce que M. Claude Ryan dit dans son éditorial du 15 juillet, et je cite:

Faisant suite à l'intervention vigoureuse qu'il fit à ce sujet aux Communes jeudi dernier, M. Robert Stanfield a réitéré hier sa ferme résolution de mener une lutte à finir contre le projet de modification des règlements des Communes dont nos lecteurs pourront lire le texte dans cette page.

Les débats consacrés à cette question ont occupé une bonne partie du temps des Communes depuis plus d'une quinzaine de jours. Or, il est évident que le nouveau projet (surtout l'article 75c) n'est qu'une réédition, en plus subtil, d'un autre projet — le règlement 16A — qui subit en décembre dernier la juste réprobation du Parlement et de l'opinion publique. A cause de cela, il mérite exactement le même sort que son prédécesseur de triste mémoire.

M. Claude Ryan condamne de façon non équivoque la nouvelle tentative du président du Conseil privé de faire revivre l'article 16A, qui a été répudié en décembre dernier.

Plus loin, M. Ryan dit, et je cite:

... Notons au passage que l'article 75a repose sur le principe d'accords conclus «entre une majorité des représentants des divers partis» et ne prévoit aucun statut spécial pour le parti ministériel. Cela fut-il voulu ainsi, ou y eut-il distraction des éléments ministériels? Toujours est-il que le leader du gouvernement à la Chambre, M. Donald Macdonald, a commis à ce sujet un abus de pouvoir intolérable en voulant, par le biais d'une motion ministérielle, modifier le texte de l'article au mépris flagrant de la volonté d'un comité de la Chambre. M. Macdonald fut obligé mardi dernier de reculer sur ce point et de donner la préséance au rapport du comité. Mais il a donné, par son comportement, une illustration inquiétante de l'idée qu'il se fait des rapports entre le gouvernement et la Chambre.

Monsieur l'Orateur, non seulement les députés de l'opposition critiquent-ils la manière de procéder du président du Conseil privé, non seulement estiment-ils arrogante l'at-

titude du président du Conseil privé, mais les journalistes commencent eux aussi à croire que nous avons entièrement raison et ils nous appuient dans la campagne que nous menons actuellement.

Je continue la citation:

Indépendamment de leur valeur objective, les articles 75A et 75B du règlement proposé perdent hélas toute signification dès qu'on leur accole l'article 75c, lequel procède d'une tout autre inspiration.

Les deux premiers articles reposent sur le principe de l'égalité fondamentale des intéressés et de l'aptitude des partis à s'entendre librement sur des questions de procédure.

● (3.10 p.m.)

L'article 75c, au contraire, procède de la philosophie de l'arbitrage par un supérieur, lequel n'est autre, en l'occurrence, que le parti majoritaire. Cela ressemble, comme le soulignait en Chambre M. Knowles, à une négociation où l'une des parties, tout en se reconnaissant égale aux autres, se réserverait le droit de leur imposer éventuellement un arbitrage obligatoire.

Voilà ce que pense M. Claude Ryan, un éditorialiste de compétence reconnue à travers le pays, de la proposition du président du Conseil privé.

Dans son article, M. Ryan écrit aussi ce qui suit:

Par-delà le contenu des positions qui s'affrontent, une autre question retient l'attention. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ressusciter à ce moment-ci une proposition qui fut clairement rejetée en décembre dernier et qui n'a fait, depuis ce temps, aucun progrès dans l'opinion?

Un argument eût pu justifier l'attitude du gouvernement. C'est celui dont il eût disposé si les partis d'opposition s'étaient livrés au cours des derniers mois à une obstruction stérile. Or, au dire de nombreux observateurs, c'est le contraire qui s'est produit. Grâce à la collaboration raisonnable des divers partis, les Communes ont fonctionné depuis quelques mois à un rythme nettement amélioré. On s'est entendu, dans plusieurs cas, pour limiter considérablement la durée de certains débats.

Non seulement sommes-nous les seuls, monsieur l'Orateur, à dire que nous nous sommes entendus, mais plusieurs journaux le reconnaissent. Les journaux, de façon générale, reconnaissent que sous la direction de notre chef (M. Stanfield), nous avons donné plusieurs preuves de notre désir sincère de faire progresser de façon raisonnable et rapide les travaux de la Chambre. Nous avons à la Chambre, à titre de députés de l'opposition, un mandat à remplir et une obligation envers la population.

Nous faisons des représentations à la Chambre non pas simplement dans notre intérêt, à nous, de l'opposition, mais en ayant à cœur les meilleurs intérêts de la population du Canada. Il est grandement temps, je crois, que les députés d'en face, le gouvernement et les membres du Conseil privé cessent d'être

[L'hon. M. Ricard.]